



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 12 juillet 2019

n° 108-19

**Objet :** *RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration de l'alimentation en eau potable de l'unité de distribution du réservoir du Mollard sur les communes de Bassens et Saint-Alban-Leysse*

- date de convocation le 05 juillet 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi douze juillet à dix-sept heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Florence Vallin-Balas
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Dupier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Sylvie Vuillemeret
<b>La Ravoire</b>	
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Michel André à Xavier Dullin - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Marc Chauvin à Daniel Rochaix - de Albert Darvey à Pierre Gerard

- conseillers excusés : 19

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Christiane Boisselon - Annick Bonniez - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Christiane Gogny - Daniel Grosjean - Sylvie Koska - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Benoit Perrotton - Damien Regairaz - Alexandra Turnar

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 12 juillet 2019

délibération n° 108-19

objet **RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration de l'alimentation en eau potable de l'unité de distribution du réservoir du Mollard sur les communes de Bassens et Saint-Alban-Leysse**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le 21 février 2019, le Bureau a approuvé le lancement du marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration de l'alimentation en eau potable de l'unité de distribution du réservoir du Mollard, sur les communes de Bassens et Saint-Alban-Leysse, qui se dérouleront de 2019 à 2023.

Pour rappel, le marché est composé d'une tranche ferme et de 4 tranches optionnelles :

- tranche ferme : renforcement des conduites de distribution d'eau potable chemin de la Brazière et route de Saint-Saturnin sur la commune de Bassens,
- tranche optionnelle n° 1 : rénovation de la conduite d'adduction du réservoir du Mollard et renforcement des conduites de distribution sur les tronçons chemin de la Brazière - chemin des Monts, réservoir du Mollard - chemin de la Brazière, sur la commune de Bassens,
- tranche optionnelle n° 2 : renforcement de la conduite de distribution route de Vérel, du hameau du Tilleret au hameau de la Curiaz sur la commune de Saint-Alban-Leysse,
- tranche optionnelle n° 3 : rénovation de la conduite de distribution entre le réservoir du Mollard et le hameau du Tilleret et rénovation des conduites de distribution chemin de la Petite Côte et chemin des Genêts sur les communes de Bassens et Saint-Alban-Leysse,
- tranche optionnelle n° 4 : création d'un secours entre l'UDI (unité de distribution d'eau potable) du réservoir du Mollard et la source de Saint-Saturnin.

La consultation publiée le 11 mars 2019 a donné lieu à la remise de 5 offres. Une première analyse a été effectuée, mais suite aux premiers terrassements réalisés dans le cadre de la construction en cours du réservoir du Mollard sur la commune de Bassens, il a été décidé de revoir les détails quantitatifs estimatifs de toutes les tranches du marché pour augmenter les volumes de terrassement en terrain rocheux. Les nouveaux DQE (détail quantitatif estimatif) ont été transmis aux 5 candidats le 23 mai 2019, avec une date limite de remise des offres fixée au 31 mai à 17h00.

Les offres définitives ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 60 %,
- valeur technique 40 %.

La commission d'appel d'offres du 4 juillet 2019 a retenu l'offre du groupement d'entreprises Sogea Rhône-Alpes / Mauro / EHTP, pour un montant total HT de 1 805 856,60 €, dont :

- tranche ferme : 482 439,10 € HT,
- tranche optionnelle n° 1 : 467 886,50 € HT,
- tranche optionnelle n° 2 : 236 162,50 € HT,
- tranche optionnelle n° 3 : 437 583,50 € HT,
- tranche optionnelle n° 4 : 181 785,00 € HT.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € et de leurs avenants,

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres du 4 juillet 2019,

***Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** attribue le marché pour les travaux de restructuration de l'alimentation en eau potable de l'unité de distribution du réservoir du Mollard sur les communes de Bassens et Saint-Alban-Leysses au groupement d'entreprises Sogea Rhône-Alpes / Mauro / EHTP,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer le marché à venir et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 108-19

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration de l'alimentation en eau potable de l'unité de distribution du réservoir du Mollard sur les communes de Bassens et Saint-Alban-Leyse

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 12 juillet 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190712-lmc1H22326H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22326H1

Date de transmission en Préfecture : 19 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 19 juillet 2019